

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

CE FORMULAIRE DEVRA ÊTRE COMPLETE ET ENVOYÉ PAR MAIL A :

fdsp-inscription-aix@univ-amu.fr

au plus tard le 01 septembre 2020

DEMANDE DE DÉROGATION POUR INSCRIPTION SUPPLEMENTAIRE EN LICENCE AU DELA DU QUOTA AUTORISE ⁽¹⁾
--

Vous êtes concerné(e) par cette demande de dérogation si :

- Vous n'avez pas validé votre L1 en deux ans.
- Vous n'avez pas validé le DEUG (L1 validée et L2 validée) en trois ans.
- Vous n'avez pas validé votre licence en cinq ans.

Madame Monsieur

Nom : Nom Marital :

Prénom : Date de naissance :

Lieu de naissance : Nationalité :

Tél. portable : e-mail :

N° I.N.E. : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/

N° Etudiant (pour étudiants précédemment inscrits au sein d'AMU) :

☛ **FORMATION POUR LAQUELLE VOUS SOLLICITEZ UNE DÉROGATION :**

1^{ère} année de licence Droit 2^{ème} année de licence Droit 3^{ème} année de licence Droit

Nombre d'inscriptions déjà effectuées en : *(joindre une lettre de motivation)*

- Nombre d'inscriptions dans AMU (hors Droit) :

- L1 mention Droit :

- L2 mention Droit :

- L3 mention Droit :

Fait à Aix-en-Provence, le /2020

Signature de l'étudiant :

<p style="text-align: center;">Décision du Doyen</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable</p> <p>Motif en cas de refus :</p> <p>Date : Signature et cachet :</p>

⁽¹⁾Rappel du règlement d'examen :

Inscription administrative et pédagogique

L'inscription administrative en licence en Droit est annuelle. Elle n'est délivrée qu'après acquittement des droits d'inscription exigibles. **Le nombre d'inscriptions consécutives en licence est limité à cinq dont trois pour les deux premières années de la Licence et deux en licence 3. Le Doyen peut autoriser une ou exceptionnellement deux inscriptions supplémentaires.**

L'inscription pédagogique en licence en Droit est semestrielle. Elle ne peut avoir lieu que si l'étudiant dispose d'une inscription administrative régulière pour l'année considérée.